



**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA SAUVEGARDE  
ET LA GESTION DES ÉTANGS LANDAIS**

**COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023**

*Procès-verbal*

Le Comité Syndical, dûment convoqué par Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan (23 rue Victor Hugo – salle Henri Lavielle) à 11 h 00 le mardi 24 janvier 2023.

Étaient présents :

**Membres du Conseil départemental**

Madame Sandra TOLLIS, Conseillère départementale du Canton Marenin Sud  
Monsieur Jean-Luc DELPUECH, Vice-Président du Conseil départemental et Maire de Labenne  
Madame Patricia BEAUMONT, Conseillère départementale du canton Mont-de-Marsan 2  
Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes  
Monsieur Damien DELAVOIE, Conseiller départemental du canton Orthe et Arrigans  
Monsieur Christophe LABRUYÈRE, Conseiller départemental du canton des Grands Lacs

**Représentants des Collectivités membres**

Madame Françoise DOUSTE, Communauté de Communes des Grands Lacs  
Madame Carmen THIEROT, Communauté de Communes des Grands Lacs  
Madame Éliane PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan  
Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI, Commune de Moliets-et-Maâ  
Madame Nadine DURU, Commune d'Ondres  
Monsieur Jean-Pierre RIMONTEIL, Communauté de Communes des Grands Lacs  
Monsieur Bernard COMET, Communauté de Communes des Grands Lacs  
Monsieur Jean-Michel DULER, Commune d'Azur  
Monsieur Sébastien FAISSOLLE, Commune de Soustons  
Monsieur Alexandre D'INCAU, Commune de Seignosse  
Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS, Communauté de Communes de Mimizan  
Monsieur Daniel PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan

**Département des Landes**

Madame Aurélie LAILHEUGUE, Secrétariat Général / Direction de l'Environnement  
Madame Lucie TAVERNE, Directrice-DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités  
Madame Séverine TOUAL, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement  
Monsieur Lionel FOURNIER, Responsable du Service Milieux Aquatiques/ Direction de l'Environnement  
Monsieur Andoni ZUAZO, Responsable-adjoint du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement  
Monsieur Cyrille LE GALL, Technicien, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement  
Monsieur Nicolas MENGIN, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement  
Monsieur Cédric GARRABOS, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement  
Madame Géraldine DAUBA, Secrétariat Général / Direction de l'Environnement  
Madame Amandine SOUMAILLE, Responsable du Service Systèmes d'Information Géographique

**Représentants des Communes**

Monsieur Marc MABILLET, Commune de Tarnos

**Absents excusés**

Monsieur Éric BRETHES, Communauté de Communes des Grands Lacs  
Monsieur Christian BOIREAU, Commune de Messanges  
Monsieur Philippe MORICHERE, Commune de Tosse

**Absents :**

Madame Hélène LARREZET, Conseillère départementale du canton des Grands Lacs  
Monsieur Nicolas IUNG, Communauté de Communes des Grands Lacs

**Ayant donné pouvoir**

Monsieur Paul CARRERE a donné pouvoir à Monsieur Xavier FORTINON

Monsieur Jean MORA a donné pouvoir à Madame Carmen THIEROT

Madame Coralie SEYS a donné pouvoir à Madame Eliane PUJOS

Madame Muriel LAGORCE a donné pourvoir à Madame Sandra TOLLIS

**Assistaient en outre:**

Agence H2COM - Madame Agathe HANOT

Monsieur François RAMBEAU, Pôle Syndicats Mixte, Département des Landes

Monsieur Nicolas BRUNIER, Pôle Syndicats Mixte, Département des Landes

Monsieur Olivier BOURGOING, Payeur départemental-Adjoint

Madame Sophie WEBER, suppléante de M. D. PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan

\* \* \*

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- 2. Informations et comptes-rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente**
- 3. Opérations d'aménagements des abords :**
  - **Approbation de deux conventions de co-maîtrise d'ouvrage**
  - **Lancement d'une étude préalable sur la fenêtre lacustre biscarrossaise du lac de Cazaux-Sanguinet**
- 4. Information sur la publication des actes du colloque de Biscarrosse « Un patrimoine unique à partager et à protéger, les lacs et les étangs littoraux aquitains – 2018 »**
- 5. Etat des versements au Département**
- 6. Demandes de subventions**
- 7. Budget Primitif 2023**
- 8. Questions diverses**



*Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte Géolandes, ouvre la séance qui se déroule au Conseil départemental à Mont-de-Marsan (23 rue Victor Hugo – salle Henri Lavielle) ce mardi 24 janvier à 11 h 27.*

Sandra TOLLIS ouvre la réunion en présentant ses vœux à toute l'équipe de Géolandes.

Madame la Présidente procède à l'appel des membres. Le Quorum est atteint, la séance peut se tenir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Françoise DOUSTE, déléguée de la Communauté de Communes des Grands Lacs, est désignée Secrétaire de la séance du Comité Syndical du 24 janvier 2023.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2022**

Le Procès-Verbal de la séance du 2 décembre 2022 ayant été transmis aux membres du Syndicat Mixte, ce qui n'a pas amené d'observations ou d'oppositions sur son contenu, la Présidente arrête le Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2022.

### **2. Informations et comptes-rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente**

Géraldine DAUBA présente le compte rendu des délégations données à la Présidente par l'Assemblée, en matière notamment de Commande Publique.

Seuls deux avenants marchés ont été signés depuis le 2 décembre 2022, s'agissant des marchés de Maîtrise d'Oeuvre pour les aménagements de la fenêtre lacustre vielloise et la fenêtre lacustre parentissoise.

Alexandre D'INCAU pose une question sur l'étang blanc de Seignosse, pour des travaux qui vont commencer. Andoni ZUAZO propose de lui répondre dans le point suivant où seront évoqués les projets de convention.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du compte-rendu de M<sup>me</sup> la Présidente Syndicat Mixte, au titre de l'exercice de sa délégation depuis le 2 décembre 2022, en matière de Marchés publics et avenants, sur la base de la liste présentée en annexes.

### **3. Opérations d'aménagements des abords :**

- **Approbation de deux conventions de co-maîtrise d'ouvrage**
- **Lancement d'une étude préalable sur la fenêtre lacustre biscarrossaise du lac de Cazaux-Sanguinet**

Andoni ZUAZO rappelle que plusieurs projets font l'objet d'un partenariat, comme à Parentis-en-Born (partenariat entre le Syndicat Mixte Géolandes, la Communauté de Communes des Grands Lacs et la Commune de Parentis-en-Born et à Vielle-Saint-Girons sous la forme juridique d'un Groupement de Commandes). Après analyse juridique approfondie, il s'avère que cet outil n'est pas le plus opportun pour le portage partagé de travaux d'aménagements.

L'assemblée ayant voté le lancement de deux autres projets basés sur le partenariat de plusieurs maîtres d'ouvrages membres du Syndicat Mixte, il convient désormais de le formaliser par la signature de conventions entre les parties, afin de fixer les engagements techniques, administratifs et financiers de chacune.

Projets concernés :

- Aménagement des abords de la fenêtre lacustre sanguinetoise : lancement à venir d'une maîtrise d'œuvre, pour un montant de travaux de l'ordre de 500 000 € HT, avec un partenariat entre la Commune de Sanguinet, la Communauté de Communes des Grands Lacs et le Syndicat Mixte Géolandes. Le montant projeté de la part Géolandes est de 245 000 € HT.

- Aménagement d'un point d'accueil nature à l'étang Blanc à Seignosse : montant estimé des travaux de 245 000 € pour la part du Syndicat Mixte Géolandes.

A noter que, dans ce cadre, des Commissions de Marchés Publics doivent être désignées (4 représentants pour chacun des projets : 2 titulaires et 2 suppléants).

Madame la Présidente propose :

- pour le projet d'aménagement de la fenêtre lacustre sanguinetoise :  
2 titulaires : Madame DOUSTE et Monsieur MABILLET ;  
2 suppléants : Madame THIEROT et Monsieur SAINT-JOURS.

- pour l'aménagement de l'étang blanc de Seignosse :  
2 titulaires : Monsieur FAISSOLLE et Monsieur DELPUECH ;  
2 suppléants : Madame PUJOS et Monsieur PUJOS.

Le projet des deux conventions de co-maîtrise d'ouvrage sont soumis à l'examen des membres du Comité Syndical.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

1°) s'agissant de l'aménagement de la fenêtre lacustre sanguinetoise :

- d'approuver le principe :
  - de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Mixte Géolandes, la Commune de Sanguinet et la Communauté de Communes des Grands Lacs pour la réalisation de l'**« Aménagement de la fenêtre lacustre sanguinetoise- 3<sup>ème</sup> tranche »** ;
  - selon lequel le Syndicat Mixte Géolandes est désigné comme coordonnateur de cette co-maîtrise d'ouvrage ;
- d'approuver les termes du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage, ci-annexé ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte Géolandes, en tant que représentante du coordonnateur, à prendre toutes les mesures au nom et pour le compte des membres de la co-maîtrise d'ouvrage s'agissant de la conduite des procédures réglementaires et de la gestion matérielle des procédures de mise en concurrence à passer au nom des trois cosignataires, le coordonnateur étant chargé d'assurer le secrétariat relatif aux missions sus-visées ;
  - d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ;
  - de désigner M<sup>me</sup> Françoise DOUSTE et M. Marc MABILLET, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Géolandes, pour siéger en tant que membres titulaires à la Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage ;
  - de désigner M<sup>me</sup> Carmen THIEROT et M. Jean-Richard SAINT JOURS, membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Géolandes, pour siéger en tant que membres suppléants à la Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage ;

2°) s'agissant du projet d'aménagement d'un accueil du public sur l'étang Blanc à Seignosse :

- d'approuver le principe :
  - de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Mixte Géolandes et la Commune Seignosse pour la réalisation de l'**« Aménagement d'un point d'accueil nature de l'étang Blanc »** ;
  - selon lequel le Syndicat Mixte Géolandes est désigné comme coordonnateur de cette co-maîtrise d'ouvrage ;
- d'approuver les termes du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage, ci-annexé ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte Géolandes, en tant que représentante du coordonnateur, à prendre toutes les mesures au nom et pour le compte des membres de la co-maîtrise d'ouvrage s'agis-



sant de la conduite des procédures réglementaires et de la gestion matérielle des procédures de mise en concurrence à passer au nom des trois cosignataires, le coordonnateur étant chargé d'assurer le secrétariat relatif aux missions sus-visées ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ;
- de désigner M. Sébastien FAISSOLLE, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Géolandes et M. Jean-Luc DELPUECH, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Géolandes, pour siéger en tant que membres titulaires à la Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage ;
- de désigner M<sup>me</sup> Eliane PUJOS et M. Daniel PUJOS, membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Géolandes, pour siéger en tant que membres suppléants à la Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage ;

la Présidente du Syndicat Mixte, coordonnateur de la co-maîtrise d'ouvrage, étant Présidente desdites Commissions des Marchés Publics.

Aménagements des abords de la fenêtre lacustre biscarrossaise sur le lac de Cazaux-Sanguinet :

Andoni ZUAZO présente le deuxième volet du rapport qui concerne l'étude préalable aux aménagements des abords de la fenêtre lacustre biscarrossaise sur le lac de Cazaux-Sanguinet. La Commune de Biscarrosse a conduit une étude selon la typologie « Aménagement Durable des Stations » pour avoir une projection à 10-20 ans des projets qu'elle pouvait conduire. Un projet d'aménagement, pour lequel le Syndicat Mixte Géolandes est pressenti pour être le maître d'ouvrage, est identifié parmi les priorités résultant de cette étude finalisée en décembre 2022.

Le lancement de l'étude préalable qui figure comme un objectif affiché en 2023, et ayant fait l'objet des prévisions budgétaires correspondantes lors du vote du Budget Primitif 2023, le choix d'un prestataire pourrait intervenir en juin 2023 au plus tard.

#### **4. Information sur la publication des actes du colloque de Biscarrosse « Un patrimoine unique à partager et à protéger, les lacs et les étangs littoraux aquitains – 2018 »**

Lionel FOURNIER présente la publication de deux articles corédigés avec Andoni ZUAZO, dont l'impression est en cours. Les sujets évoqués dans ces articles sont le comblement des plans d'eau douce du littoral landais et les macrophytes indigènes et exotiques. Des exemplaires seront adressés en version papier à tous les membres du Syndicat.

#### **5. Etat des reversements au Département**

Géraldine DAUBA fait état des subventions perçues par le Syndicat Mixte Géolandes en 2022 sur les programmes d'Investissements et qui seront reversées au Département des Landes sur 3 exercices budgétaires suivants (selon la répartition des taux 30 % / 30 % / 40%) comme le prévoient les termes de la convention signée entre le Syndicat Mixte Géolandes et le Département des Landes et en application de l'article 16 des Statuts du Syndicat Mixte.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de l'état des reversements au Département des Landes des subventions perçues par le Syndicat Mixte, arrêté à la date du 31 décembre 2022, établi comme suit :

	<b>Montant total</b>	<b>Echéancier</b>		
		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Subventions 2020</b>	28 643,30 €	28 643,30 €		
<b>Subventions 2021</b>	6 125,00 €	2 625,00 €	3 500,00 €	
<b>Subventions 2022</b>	42 405,50 €	12 721,35 €	12 721,35 €	16 961,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 172,80 €</b>	<b>43 989,65 €</b>	<b>16 221,35 €</b>	<b>16 961,80 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer les documents afférents.

## 6. Demandes de subventions

Andoni ZUAZO rappelle que ces subventions concernent 3 programmes différents.

Un rapport classique concerne l'étude préalable à lancer sur la fenêtre lacustre biscarrossaise. Le montant de la subvention attendue s'élève à 49 000 €, sachant que le montant global de l'étude est estimé de 70 000 € HT. Les partenaires financiers attendus sont l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des territoires.

Le deuxième programme est l'étude hydrométrique du petit étang de Biscarrosse dont le lancement est prévu en 2023. Le partenaire financier attendu est l'agence de l'eau Adour-Garonne avec un montant d'aide sollicitée de 21 000 €.

La dernière opération est l'opération habituelle de fau cardage du lac de Parentis-Biscarrosse. Le partenaire financier attendu est l'Association culturelle biscarrossaise, avec une participation forfaitaire à hauteur de 1 000 €.

Andoni ZUAZO propose le vote pour autoriser Madame la Présidente à solliciter ces financements et à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

Le quorum étant atteint, Sandra TOLLIS soumet la proposition au vote. Celle-ci est votée à l'unanimité.

## 7. Budget Primitif 2023

Andoni ZUAZO présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2023. Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 331 861 € pour la section de fonctionnement et à 1 241 466 € pour la section d'investissement.

Les programmes principaux d'investissement portent cette année sur l'aménagement des abords (étude préalable à Biscarrosse et sur la phase opérationnelle de travaux à Parentis-en-Born et Vielle-Saint-Girons).

En annexes, sont notamment présentés les montants prévisionnels des participations calculées pour chacun des membres.

Daniel PUJOS soulève la question de l'étang d'Aureilhan, menacé car en train de se fermer complètement au niveau du site de la promenade fleurie. Il s'interroge sur la possibilité d'envisager une action mécanique.

Andoni ZUAZO rappelle que c'est un sujet de préoccupation et que ce site faisait l'objet d'un entretien dans le cadre du dispositif Géolandes avec l'appui des acteurs locaux et des référents locaux, jusqu'à l'interruption de ces actions en 2020 pour cause de COVID-19. Des entreprises spécialisées ont été mobilisées pour réfléchir à la problématique complexe du traitement simultané des plantes aquatiques et des sédiments, mais aucune solution n'est encore aujourd'hui apparue.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de voter le Budget Primitif 2023 tel que détaillé en annexe et qui s'établit comme suit :

**1. Section de Fonctionnement**

Dépenses :	331 861 €
Recettes :	331 861 €

**2. Section d'Investissement**

Dépenses :	1 241 466 €
Recettes :	1 241 466 €

étant précisé que le Budget est présenté selon la nomenclature comptable M52 et voté par Chapitre et opérations ;

- d'augmenter le montant de l'AP 2017 n° 2 « Aménagements des abords 2017 à Sainte-Eulalie-en-Born, Parentis-en-Born et Vielle-Saint-Girons » pour le porter à 1 355 788,77 € et de modifier l'échéancier prévisionnel correspondant ;
  - d'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2023, conformément à l'annexe 4, le Crédit de Paiement 2023 correspondant d'un montant de 650 000 € ;
  - d'augmenter le montant de l'AP 2019 n° 4 « Etang Blanc à Seignosse » pour le porter à 350 000 € et de modifier l'échéancier prévisionnel correspondant ;
    - d'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2023, conformément à l'annexe 4, le Crédit de Paiement 2023 correspondant d'un montant de 25 000 € ;
    - de clôturer l'AP 2022 n° 5 « Aménagements des abords 2022 – Maîtrises d'œuvres Soustons et Sanguinet » dans la mesure où elle n'a fait l'objet d'aucun engagement en 2022 ;
    - de créer l'AP 2023 n° 6 « Aménagements des abords 2023 à Sanguinet » d'un montant de 300 000 € ;
    - d'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2023, conformément à l'annexe 4, le Crédit de Paiement 2023 correspondant d'un montant total de 10 000 € ;
    - de créer l'AP 2023 n° 7 « Aménagements des abords 2023 à Biscarrosse » d'un montant de 84 000 € ;
    - d'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2023, conformément à l'annexe 4, le Crédit de Paiement 2023 correspondant d'un montant total de 40 500 €.

**8. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, Sandra TOLLIS laisse la parole à Lionel FOURNIER.

Dans le cadre de son prochain départ en retraite, Lionel FOURNIER revient sur sa vision du Syndicat Géolandes. Il rend hommage aux présidents et présidentes qui se sont succédés à la tête du Syndicat, ainsi qu'à Jean-Louis MONTUS (ancien maire de Soustons) et Joachim OYARZABAL qui a donné au Syndicat le contenu qu'il a aujourd'hui.

Lionel FOURNIER évoque les 4 espèces aquatiques posant problème aujourd'hui, qui progressent différemment selon les plans d'eau. Il salue l'action des référents locaux dans le dispositif de veille et d'entretien, sans qui de nombreux plans d'eau seraient menacés de disparition à cause du comblement sous la prolifération des plantes.

Lionel FOURNIER rappelle le deuxième volet des thématiques Géolandes : les aménagements des abords avec des programmes d'études ou de travaux conduits dans la majorité des Communes du périmètre du Syndicat : Sanguinet – Parentis-en-Born - Gastes – Sainte-Eulalie-en-Born - Aureilhan - Mimizan - Léon - Azur – Vielle-Saint-Girons - Seignosse - Ychoux.

Il rappelle que la situation reste problématique. Pour se prémunir des problématiques de comblement, Géolandes a mis en place des bassins dessableurs qui permettent d'extraire 15 000 m<sup>3</sup> de sédiments chaque année, représentent 55 000 € par an à la charge du Syndicat et 1,65 ha de superficie en eau sauvegardée par an. Il rappelle que si Géolandes arrêtait l'entretien des bassins dessableurs, en 100 ans, l'étang de Soustons serait coupé en deux et l'étang de Garros aurait quasiment disparu.

Il présente la synthèse des opérations de dragage conduites par Géolandes depuis sa création, notamment à Vielle-Saint-Girons et Aureilhan, et la projection de ce que pourrait coûter l'extraction d'1 mètre de sédiment en profondeur dans les années à venir dans les plans d'eau les plus menacés. L'intervention représenterait 76 millions d'€, ce qui est hors de portée du Syndicat Géolandes. Les sommes sont colossales et amènent à la question suivante : le comblement des plans d'eau est-il inévitable, car naturel et lié à un contexte pédologique, et faut-il laisser faire ?

Il rappelle le choix politique fait, en 1988, par Henri EMMANUELLI de pérenniser les surfaces, protégeant ainsi les activités économiques, touristiques, la chasse, la pêche, la biodiversité et le paysage.

Lionel FOURNIER met en avant l'intérêt de combiner extraction et valorisation des sédiments, d'imaginer des partenariats avec des utilisateurs potentiels (la construction, des opérateurs privés...) Il faudrait selon lui intégrer les circuits courts, l'économie circulaire et faire coïncider les coûts d'extraction avec les coûts de valorisation.

Il rappelle que, par le passé, Géolandes a déjà conduit une opération d'extraction de 250 000 m<sup>3</sup> de vase de l'étang de Léon, qui ont été déshydratés et dont 75 000 tonnes ont été commercialisées. D'autres solutions sont aussi envisageables : un mélange de sable issu des bassins dessableurs et de compost, mais aussi le sable-ciment, le béton de sable et l'éco-béton.

Lionel Fournier remercie les agents travaillant à ses côtés : Amandine SOUMAILLE, Géraldine DAUBA, Aurélie LAILHEUGUE, Séverine TOUAL, Cédric GARRABOS, Cyrille LE GALL, Nicolas MENGIN, et Andoni ZUAZO, successeur à qui il laissera les clefs techniques du Syndicat.

Xavier FORTINON prend la parole pour rendre hommage à Lionel FOURNIER, évoquant leur compagnonnage avec Joaquim OYARZABAL et leur maîtrise des sujets.

Il honore la vision d'Henri EMMANUELLI, toujours présente à travers les actions du Syndicat Mixte aujourd'hui. Rappelant l'aspect inexorable du problème posé par le comblement, il salue le fait que depuis la création de Géolandes, de la surface ait été regagnée et le processus freiné. Les actions de prévention sont indispensables et le fruit d'un travail de longue haleine.

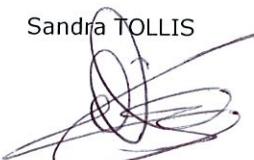
Les actions d'aménagement des abords ont donné naissance aux plans plages lacustres. L'organisation mise en place au sein de Géolandes a fait bénéficier les Communes de financements totalement inespérés sans Géolandes.

Xavier FORTINON revient sur la connaissance, l'approche, l'écoute et le savoir-faire de Lionel FOURNIER dans ses relations professionnelles. Il rappelle que, grâce à lui, ont été mis en place des projets parfois longs, difficiles à défendre sur le plan politique, et coûteux, qui ont permis de maintenir le littoral tel qu'on le connaît aujourd'hui. Il salue l'attachement de Lionel pour son littoral d'adoption qu'il aura façonné et marqué de son passage.

Sandra TOLLIS clôture le Comité Syndical, en remerciant Lionel Fournier pour sa passion, sa bienveillance et sa disponibilité puis invite les membres du Syndicat à se joindre à un pot de l'amitié.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 12 heures 40.*

Sandra TOLLIS



Présidente du Syndicat Mixte

Françoise DOUSTE



Secrétaire de séance